



Numéro 84
15 février 2017



Coefficient de besoin en azote : mise à jour du référentiel régional

BLE

COLZA

Charançons

POIS DE PRINTEMPS

Implantation

FEVEROLE DE PRINTEMPS

Implantation

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Culture Info.plaine – Interventions de printemps. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD

01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66

Manon LEFEVRE

01 64 79 31 27 / 07 79 99 53 40

**Pôle Agronomie
et Environnement**

418 Rue Aristide Briand

77350 LE MEE-SUR-SEINE

Tél. : 01 64 79 30 65

Fax : 01 64 37 17 08

www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



Avec la contribution financière
du conseil d'agriculture générale
subsidée par le conseil départemental

OPE.COS.ENR15 01/09/15

Coefficient de besoin en azote : mise à jour du référentiel régional

L'arrêté régional modifiant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée pour la région Ile-de-France vient d'être signé : les nouveaux coefficients des besoins en azote des variétés de blé ont été mis à jour à partir des références Arvalis. Apparaissent donc officiellement les coefficients b et bq.

Retrouvez l'ensemble des éléments sur notre site Internet :

<http://www.ile-de-france.chambagri.fr/pro77/reglementation-fumure>

BLE

(stade 2 feuilles à tallage)

▲ Prioriser le désherbage

Pour le moment le désherbage est une priorité. Des fenêtres climatiques devraient être favorables en fin de semaine pour les applications des sulfonilurées (ATLANTIS WG, ARCHIPEL...) avec des températures douces et des sols humides, sous réserve de l'absence de vent et de pluie.

L'azote n'est pas une priorité pour le moment. En arpentant vos parcelles, vous pouvez remarquer que les céréales sont vertes et que même vos « doubles semis » ne souffrent pas de faim d'azote. De plus comme expliqué la semaine dernière, les reliquats sont élevés donc il y a de l'azote au pied. Même si l'impasse du premier apport sera à étudier au cas par cas et ne sera pas une généralité.

➤ Retrouvez l'ensemble de nos conseils de désherbage sortie d'hiver dans le « guide culture intervention de printemps » page 19 à 22.

http://www.ile-de-france.chambagri.fr/pro77/rep-agronomie/grande_culture/files/161209_page_17-38.pdf

COLZA

(stade rosette)

▲ Charançons : lesquels sont nuisibles ?

Vos cuvettes sont maintenant installées à hauteur de végétation et l'observation des premiers charançons peut commencer.

La reprise de végétation n'est pas encore nette, cependant les températures peuvent devenir favorables aux vols du charançon. Attention à ne pas confondre le charançon de la tige du colza qui est nuisible pour la plante avec celui de la tige du chou qui ne l'est pas.

Charançon de la tige du colza :

On peut le reconnaître à sa forme ovale, sa couleur gris cendré et au bout de ses pattes noires.

Ce charançon est nuisible à cause de la ponte d'œufs qu'il réalise dans la plante. L'introduction des œufs dans la tige va provoquer une réaction du tissu, qui engendre une déformation, voir un éclatement en longueur.

Avant le 15 mars les conditions de vol sont réunies lorsque les températures sont supérieures à 9° C et que les précipitations sont nulles durant trois jours consécutifs.

➤ Charançon de la tige du chou :

Cet insecte n'est pas nuisible pour le colza. Le vol démarre plus tôt que le charançon de la tige du colza dans les cuvettes. Pour ne pas le confondre utilisez une loupe, il est plus petit, de couleur gris clair avec les pattes rousses

➤ Le **stade sensible** des colzas va de la reprise de végétation jusqu'au stade boutons séparés.



Source : Terre Inovia

POIS DE PRINTEMPS

(semis)

Implantation

La météo clémente nous pousse à croire que toutes les conditions sont réunies pour démarrer les semis. Cependant faites attention, un sol ressuyé en surface ne l'est pas toujours en profondeur, alors assurez-vous de cela à l'aide d'une bêche dans vos parcelles. Une reprise du sol non ressuyé dégraderait la structure du sol et le pois y est très sensible. Il lui faut un sol poreux pour que ces nodosités se développent correctement, mais également un lit de semence assez fin.

Des températures moyennes supérieures à 5° C dans les 2 ou 3 jours suivant le semis sont indispensables à une bonne germination.

➤ Profondeur de semis : Entre 3 et 4 cm, pour limiter les pertes occasionnées par les oiseaux et les risques de phytotoxicité du désherbage de post-semis prélevée. Si le sol est caillouteux, un roulage post-semis et avant le désherbage s'avère indispensable.

➤ Densités de semis conseillées :

	18 février	25 février
Sols moyens ou profonds	Patienter	70 à 80 grains/m ²
Sols superficiels ou caillouteux		80 à 90 grains/m ²

FEVEROLE DE PRINTEMPS

(semis)

Implantation

Les conditions d'implantations sont similaires à celles du pois citées ci-dessus. Il faut avoir un sol bien ressuyé et réchauffé. Travaillez le sol afin d'obtenir de la porosité sur les 15 premiers cm pour le développement des nodosités et réalisez un lit de semence assez fin.

- Profondeur de semis : Au minimum 5 cm. Avant le 20 février semer plus profond jusqu'à 7 cm. Ces profondeurs sont nécessaires pour limiter le risque de gel en cours de germination. Cette profondeur permet aussi d'échapper aux dégâts d'oiseaux et de réduire le risque de phytotoxicité dû aux herbicides de prélevée.
- Densités de semis conseillées :

ESPRESSO	45-50 grains/m ²
Autres variétés	40 grains/m ²

Les densités de semis doivent être adaptées selon les variétés en prenant en compte les PMG, les pertes à la levée et la sensibilité à la verse.

COMPOSITION DES PRODUITS CITES

HERBICIDES	
ARCHIPEL	Iodosulfuron-méthyl-sodium 30 g/kg + méfenpyr-diéthyl 90 g/kg + mésosulfuron-méthyl 30 g/kg
ATLANTIS WG	Iodosulfuron-méthyl-sodium 6 g/kg + méfenpyr-diéthyl 90 g/kg + mésosulfuron-méthyl 30 g/kg

Plan prévisionnel de fertilisation azotée 2017

La Chambre d'agriculture vous accompagne pour la réalisation de votre PPF.

Pour tout renseignement : [cliquez ici](#) ou contactez le pôle Agronomie et Environnement (Tél : 01 64 79 30 75 ou agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr).

L'échange avec un conseiller permet de vérifier la cohérence avec la réglementation et surtout de vous apporter un conseil agronomique sur vos apports d'azote.



Retrouvez les bulletins info.pl aine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet. La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

